PV 37 DE LA REUNION DE LA COMMISSION VELO DE LA VILLE DE BRUXELLES DU 9 DECEMBRE 2011

Présents

ORGANISME	NOM/PRENOM	E-MAIL
Ville de Bxl – Echevin de la Mobilité	CEUX Christian	
Ville de Bxl – Cabinet El Ktibi	STEVENS Willem	Willem.stevens@brucity.be
Ville de Bxl – Urbanisme Espace public-mobilité	FERREIRO ARGUELLES Eve	Eve.FerreiroArguelles@brucity.be
Police Bruxelles-Ixelles	SAERENS Steven	polbrusaerens@hotmail.com
Ville de Bxl – Travaux de voirie	STEGEN Hugo	Hugo.Stegen@brucity.be
IBSR – Mobilité & Infrastructure	ENGLEBIN Yves	yves.englebin@ibsr.be
CDH Bruxelles Centre	DOEMPKE Burckard	b.doempke@aiic.net
GRACQ	NICOLAS Eric	eric.nicolas@gracq.org
	EGERICKX Guy	guy.egerickx@skynet.be
Bruxelles – Mobilité	BERTRAND Pierre Jean MOORS Gregory	pjbertrand@mrbc.irisnet.be gmoors@mrbc.irisnet.be
LF – GQ - ALTEO	DEKOSTER Jacques	j.dekoster@yahoo.fr
FIETSERSBOND	DE CLEEN Roel	roel@fietsersbond.be
EUCG	MURPHY Paul	@ec.europa.eu
VELOFIETS BRUXSEL Comité Habitants HAREN	MOULIN Laurent	bruxelle@gracq.be mobili.haren@burech.com

Excusés

Ville de Bxl – Cabinet Mobilité	COLLARD Anne	
Ville de Bxl - Urbanisme Espace public-mobilité	DANDOY Marianen	bruxelles@gracq.org moulinlolo@yahoo.com
EUCG	COOPER Timothy	Timothy.Cooper@ec.europa.eu
CAQ-NE	RZEWNICKI Randy	rr@gaq.be

1. Approbation du PV de la réunion précédente

Le PV est approuvé. Une demande d'envoyer le PV plus tôt est faite par plusieurs membres de la commission.

2. CDQ Rouppe – projet d'aménagement de l'espace public – aspect Vélo

Michel Degreef, chef de projet du contrat de quartier Rouppe, est venu présenter le projet sous les aspects de la circulation cycliste. Il rappelle que le périmètre du contrat de quartier est traversé par 3 ICR (SZ, 6 et 10).
L'allée Rosa Luxembourg sera accessible aux cyclistes. La rue du Midi sera un espace partagé, et les rues en sens unique seront toutes mises en SUL.
A la question sur le statut de la berme centrale, Monsieur Degreef répond que ce sera une zone piétonne.
Les membres de la commission se réjouissent du projet et le trouvent satisfaisant. Le quartier souffre du stationnement sauvage. Le fait d'empêcher la circulation automobile de traverser la rue du midi est fort bien accueillie.

Le projet est actuellement en enquête publique. La réunion de concertation se tiendra le 18 janvier 2012.
Le GRACQ souhaite recevoir l'écho des habitants sur la suppression du stationnement.

3. Plan de déplacements d'entreprise de la Ville de Bruxelles

Monsieur Decleen souhaite connaître les mesures prises par le Plan de Déplacement de la Ville de Bruxelles en faveur de la promotion des cyclistes.
Madame Ferreiro signale que la mise à jour du PDE est en cours dans la phase du diagnostic. Le plan d'action sera discuté prochainement.
Monsieur Ceux rappelle les mesures prises au cours des dernières années (fiche de l'agenda 21).
Certains membres présents pourraient donner une expertise au plan de déplacement et pourraient collaborer dans les mesures à mettre en œuvre.
Ce point sera remis à l'ordre du jour lorsque le PDE sera finalisé.

4. Lutte contre le vol de vélos

Monsieur Decleen estime que le vol des vélos à Bruxelles est une véritable plaie. Les vols sont recensés aussi bien dans les espaces publics que privés avec une plus grande fréquence près des stations.
La commission est intéressée de recevoir des données objectives sur le recensement des vols de vélos.
Les représentants de Bruxelles-Mobilité expliquent que l'Agence régionale de stationnement prévoit de centraliser le dépôt des vélos volés. Une réunion est prévue le mardi 13 décembre à ce sujet. Une procédure sera mise en place avec la Police et un site Internet sera développé en inventoriant les vélos volés et récupérés. Bruxelles-Mobilité est à la recherche d'un dépôt central de 1000 m². L'objectif du projet est de recycler les vélos après 6 mois et de les mettre à disposition des écoles, communes, CPAS …
La discussion s'est ensuite portée sur les vélos abandonnés.
Pour ceux qui sont encore en bon état, la police met un avertissement pendant deux semaines pour avertir le propriétaire de le déplacer. Après ce temps, la Police émet un avis à destination des travaux de voirie pour qu'ils enlèvent le vélo. Celui-ci est stocké au dépôt communal. Une recherche du propriétaire est entamée notamment si le vélo est gravé. Les vélos dont le propriétaire n'est pas apparu après 6 mois deviennent propriété de la Ville.
La Police informe qu'il n'existe pas de statistiques fiables car peu de plaintes sont déposées. De plus, il est très difficile d'être sûr à 100 % du propriétaire des vélos volés. Généralement, ces derniers ne donnent pas de description précise de leur vélo.
Bruxelles-Mobilité indique que les points vélos seront équipés de machine de gravage.
Les vélos considérés comme des épaves et non attachés, sont considérés comme des dépôts clandestins et enlevés par la Propreté Publique.

5. Inventaire des revêtements considérés comme dangereux par les cyclistes

Les lieux qualifiés de dangereux sur les voiries communales sont passés en revue afin de lister les projets existants.

- rue de la Colline : à vérifier qu'il ne s'agit pas de la rue des Colonnies ;
- Carrefour Alexiens – Empereur : projet STIB de réasphaltage ;
- Albertine : les membres de la commission sont contents de l'asphaltage et des marquages de pistes cyclables ;
- Rue du Midi : projet en cours ;
- Place des Palais, place Royale : une réflexion est en cours. Un groupe de travail sera axé sur ce point. Les travaux sur ces places sont difficiles puisqu'elles sont utilisées pour les convois exceptionnels, le défilé, les lignes de bus et de tram. De plus, ces places font partie du patrimoine ;
- Place Saint-Jean : projet prévu ;

- Rue du Lombard : les membres de la commission se plaignent des fissures fréquentes. M. Stevens est conscient du problème. Les fissures réapparaissent. Leur remplissage n'est pas une solution à long terme. Le projet est prévu, la Police doit fixer le planning ;
- Rue de l'Amigo : travaux terminés à l'exception des pavés rue du Marché au Charbon ;
- Rue des Teinturiers : le problème est connu de la Ville mais aucun projet n'est à l'ordre du jour
- Rue des Riches-Claires et Halles Saint-Géry : un projet de réaménagement de façade à façade est prévu. Les membres de la commission estiment que des travaux d'entretien ponctuels sont nécessaires ;
- Middelweg : projet prévu, il a pris du retard ;
- Harenheyde : l'asphalte se décolle des pavés. Cela rend l'endroit très dangereux en plus du trafic intense ;
- Rue de l'Espace vert (accès gare Haren Sud) et pont du Noendelle : la mise à sens unique et l'accès en provenance du dépôt STIB des bus à vive allure rend la situation dangereuse. La signalisation temporaire est prévue pour les automobilistes et les piétons mais pas pour les cyclistes. La piste cyclable est interrompue car les travaux ne sont pas finis. La question du responsable de la signalisation temporaire est abordée. La législation concernant les chantiers n'oblige pas une signalisation temporaire spécifique pour la sécurisation des cyclistes.(NB : après vérification, le RRU oblige en cas de piste cyclable de prévoir un couloir cycliste de contournement).

De manière générale, il est souhaitable de ne pas superposer les couches d'asphalte. Cela occasionne une situation dangereuse pour les PMR à cause du dévers. Monsieur Hugo Stegen reconnaît que la Ville a pratiqué ce genre de réparation auparavant mais ce n'est plus la politique actuelle.
Ces autres rues ont été citées :

- Rue de Dinant : en préparation ;
- Rue du Poinçon : pavés défaits ;
- Rue Stevens : situation très dangereuse due aux pavés déchaussés.

Le département Travaux de Voirie incite les membres de la commission à signaler les lieux qui nécessitent des réparations ponctuelles du revêtement à l'adresse mail : Kris.Schelfhout@brucity.be. Pour les demandes de nouveau mobilier urbain ou renouvellement/réparation (range-vélos, potelets…) ainsi que pour le rafraîchissement du marquage, les mails sont à envoyer à Wegeniswerken@brucity.be ou Travauxdevoirie@brucity.be.

Les lieux dangereux situés sur les voiries régionales seront discutés en commission régionale. Cependant, les carrefours suivants, chaussée de Haecht - Harenheyde et chaussée de Haecht – rue du planneur sont abordés.
Chaussée de Haecht – Harenheyde : stationnement sauvage devant le garagiste nuit la visibilité des cyclistes quittant la piste cyclable. La végétation des propriétés privées empiète sur la piste cyclable. Les cyclistes ont dès lors tendance à déserter la piste cyclable. Monsieur Ceux invite les membres de la commission à l'informer. Un courrier peut être envoyé aux propriétaires.
Chaussée de Haecht – rue du Planeur : la rue du Planeur à hauteur du carrefour avec la chaussée de Haecht est subdivisée en deux bandes de circulation. L'IBSR estime que cette subdivision n'est pas nécessaire.

La Police est disposée à recevoir une liste des infractions via la Cellule Mobilité afin de mettre en œuvre des actions de répression (téléphone général de police : 02 / 279.79.79).

6. Prime communale « Vélo électrique »

Monsieur Ceux informe que la prime pour l'année 2012 est inscrite au budget pour un montant de 25.000 €.
Il y a eu 9 demandes en 2011.

DIVERS :

1. ICR Maelbeek **:**
à hauteur du Juste Lipse/Résidence Palace et Berlaymont/Schuman. Cyclistes pas ou peu pris en compte
2. Suivi de la demande d'autorisation de circuler à vélo dans le Parc Royal pour les formations organisées par Pro Velo : Pro Velo informe que les mesures vis-à-vis des cyclistes dans le parc Royal sont respectées au sens strict. Il demande où en est la procédure pour modifier le règlement.
Le règlement suit son cours dans l'administration. Ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine commission vélo.
3. Le Club Belge des villes cyclables a été abordé, fondé par Monsieur Félix DECABOOTER et Monsieur Michel VAN ROYE, Echevin de l'Espace public et de l'Environnement de la Ville de Bruxelles en 1997. Ce club compta jusqu'à 9 villes et communes qui s'entraidaient et échangeaient leurs expériences lors visites réciproques sur le terrain.
Il serait intéressant que la Ville de Bruxelles relance ce club vu la compétence acquise par la Ville en la matière. Bruxelles-Mobilité explique que la Région a un projet de formation spécifique en matière de vélo, ouverte à tous. Monsieur Ceux va réfléchir à la question.

4. Monsieur Stevens et Monsieur Stegen informent que 200 installations pour vélos seront placées à court terme. 200 autres seront placées après. Le département Travaux de voirie demande aux associations présentes de leur indiquer les lieux qui selon eux nécessitent des installations vélos.
La liste des 200 installations placées à court terme sera envoyée avec le PV. Les range vélos sans poteau seront peu à peu remplacés par d'autres avec poteaux. Le département Travaux de Voirie réfléchit à l'utilisation d'un autre type de ciment afin d'améliorer la fixation des potelets.

3. Agenda des commissions vélo en 2012
23/3, 22/6, 28/9, 14/12 à 9h00

Prochaine réunion le vendredi 23 mars 2012 à 9h, salle 12.36